



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 10 /2012 du 22 mai 2012

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

concernant

Les comptes 2011 de l'entente intercommunale pour l'épuration des eaux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2011 de l'entente intercommunale pour la station d'épuration.

Le 30 avril 2012, Mme Sandra Gonin, boursière, a présenté les comptes aux Municipalités d'Ursins et Valeyres-sous-Ursins, représentées par Mrs Julien Favre et André Piguët, municipaux, ainsi que Mr Yves-René Bovay et Mme Annie Miéville Lopez, syndics.

Les comptes 2011 de la STEP ont été adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 14 mai 2012.

L'exercice 2011 présente des revenus d'un montant de Fr. 46'126,60 et des charges d'un montant de Fr. 46'099,10. L'exercice se solde par un excédent de revenus de Fr. 27,50. La participation communale est de Fr. 23'050,00.

Le budget soumis à votre approbation en décembre 2010 prévoyait des revenus et des charges d'un montant de Fr. 59'350,00 chacun. La participation communale budgétée était de Fr. 29'675,00.

Principaux commentaires :

- Poste 110.318** : un montant de Fr. 8'000,00 avait été prévu lors de l'élaboration du budget pour effectuer une recherche sur les eaux parasites qui surchargent la STEP lors de fortes pluies. Cette somme n'a pas été utilisée car, par souci d'équité communale et afin de ne pas surcharger les comptes de la STEP, la décision a été prise que chaque commune paierait le montant qui lui correspond (22 habitations contrôlées à Valeyres-sous-Ursins, pour un montant de Fr. 5'940,00).
- Postes 460.301.1 et 460.301.2** : les membres de l'entente ont décidé d'attribuer à Mr Alfred Grin, surveillant, le salaire non utilisé pour le surveillant remplaçant.

- Poste 460.303** : diminution des charges sociales dues à l'entrée à la retraite de Mr Alfred Grin, surveillant.
- Poste 460.312** : le prix de l'électricité a été moins haut que prévu.
- Poste 460.315** : hormis les contrats annuels, aucun travaux d'entretien courant n'a été nécessaire durant l'exercice.
- Poste 460.318.2** : un plus grand volume de boues évacuées et traitées explique le dépassement du montant budgété. Les travaux urgents (changement des tapis) effectués fin 2011 ont nécessité le report du délai d'évacuation et traitement des boues.

Conclusion :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

Vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les comptes 2011 pour l'Entente Intercommunale pour l'Épuration

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité

Dans sa séance du 22 mai 2012

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La secrétaire

A.Miéville Lopez

A.Henry